

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/10/2021

France Relance - **Lancement d'un appel à projets francilien** « Aménagements cyclables »

Dans le cadre du plan France Relance, la préfecture de **la région d'Île-de-France**, préfecture de Paris, lance le 1^{er} **octobre l'appel à projets (AAP) régional** « Aménagements cyclables ». Cet AAP vise à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans les projets de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés, y compris la pérennisation de pistes cyclables provisoires mises en place à **l'occasion de la crise sanitaire, et dans la résorption de discontinuités d'itinéraires** dans toute la région. Le montant **alloué à cet appel à projets est de 18,3 M€**.

Cet AAP francilien s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo, lancé en septembre 2018, et vient compléter les quatre sessions de l'AAP national « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables ».

Cette nouvelle édition, régionalisée, permet à tous les maîtres d'ouvrage publics de déposer un dossier dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema. Il doit permettre le financement des projets de résorption de discontinuités d'itinéraires, ainsi que des projets de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés, notamment la pérennisation des pistes cyclables provisoires ou encore la réalisation des pistes cyclables structurantes pour le territoire francilien et utiles pour desservir les sites JOP 2024.

Cet APP s'ouvre ainsi à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale ou encore les établissements publics d'aménagement.

Ce dispositif répond aux enjeux actuels de la mobilité en Île-de-France qui connaît depuis son lancement une véritable montée en puissance.

Depuis 2019, l'Etat a déjà financé 59 projets franciliens pour un montant de 41,4 millions d'euros de subventions accordées sur trois sessions. Les dossiers déposés à la quatrième session sont en **cours d'instruction et les lauréats en seront** informés début décembre. Ceux de l'appel à projet lancé aujourd'hui le seront au 1^{er} trimestre 2022.

Qu'est-ce que le « Fonds mobilités actives » ?

Parmi les mesures clés du Plan Vélo, le Gouvernement a annoncé la mobilisation inédite de **l'Etat** à hauteur de **350 millions d'euros** pour la création d'un « **fonds mobilités actives** » consacré au cofinancement d'**infrastructures cyclables** aux côtés des collectivités territoriales. Ce fonds est **notamment consacré à la réalisation d'itinéraires cyclables** et à la résorption des discontinuités d'**itinéraires (franchissements de gares, d'autoroutes, etc.)**, qui pénalisent la sécurité et la qualité du trajet des cyclistes.

Afin d'identifier les projets dans les territoires éligibles à ce financement, le ministère de la transition écologique a lancé le premier appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » en décembre 2018. **En complément, le plan France Relance vient soutenir l'appel à projets régional « Aménagements cyclables » que le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris lance le 1^{er} octobre 2021.**

Pour en savoir plus :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/lancement-d-un-appel-a-projets-regional-a6013.html>

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15